



PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE

Chers collègues,

Le 26 août dernier, le Conseil d'Etat a décidé de renforcer les exigences relatives au port du masque. Il suit en cela des décisions similaires prises par les cantons romands avec l'objectif d'éviter à tout prix un nouveau confinement de la population.

- **Dans les lieux de consommation notamment la restauration, les manifestations avec service, les bars et les discothèques : le personnel de service devra désormais porter le masque.**
- **Dans les supermarchés et les commerces : le port du masque est rendu obligatoire, tant pour les clients que pour le personnel. A relever toutefois que les personnes assises au restaurant ou au bar situé dans un commerce sont exemptées du port du masque, mais restent soumises aux mesures de protection applicables aux établissements publics.**

Ces mesures entrent en vigueur le vendredi 28 août 2020.

[Communiqué de presse du Conseil d'Etat du 26 août 2020](#)
[Ordonnance concernant l'obligation du port du masque](#)

Il y a lieu ici d'insister sur le fait que cette nouvelle mesure, qui touche directement notre branche, vient s'ajouter à celles qui ressortent de décisions antérieures prises tant à l'échelon fédéral que cantonal. Seul le respect de l'ensemble de ces prescriptions permettra de lutter contre la propagation du virus et d'éviter un nouveau renforcement des restrictions si la situation sanitaire venait à se dégrader.

Pour mémoire, nous vous faisons un **rappel des mesures à appliquer** :

RAPPEL

1. Mise en place du [plan de protection de la branche](#)
2. Respect des différentes règles d'hygiène (hygiène des mains, distances sociales et port du masque)
3. Distance de 1,5m entre les différents groupes de personnes
4. Si la distance ne peut pas être respectée
pour la consommation assise : saisie obligatoire des coordonnées de contact d'une personne par groupe de clients à [Formulaire de saisie des données – consommation assise](#)
pour la consommation debout : saisie des coordonnées de contact de toutes personnes garantissant des listes de données fiables et lisibles à [Formulaire de saisie des données – consommation debout](#)

Dans la mesure où le risque de contamination reste élevé lorsque la distance de 1,5m n'est pas respectée, il demeure essentiel de tout mettre en œuvre pour garantir son respect ou s'assurer à tout le moins de la mise en place d'une autre forme de protection appropriée telle que la pose de cloisons adéquates.

Au cours des prochaines semaines, les contrôles vont s'intensifier. Le message qui sera tenu à l'occasion de ces contrôles alliera tout à la fois des aspects de prévention, de dissuasion et de répression. L'absence caractérisée de mesures essentielles donnera lieu à des sanctions susceptibles d'entraîner la fermeture de certains établissements.

Système de traçage des clients

Pour éviter des mises en quarantaine à grande échelle, le traçage des clients, par groupe ou individuel selon les situations, revêt une importance particulière. Il est indispensable à cet égard que les données récoltées soient complètes et permettent de cibler la période de fréquentation de l'établissement. Nous sommes actuellement en train d'analyser différents systèmes de traçage existants, de manière à pouvoir vous proposer rapidement un concept répondant aux attentes des autorités et offrant à nos établissements toutes les chances de poursuivre leurs activités et d'accueillir leur clientèle dans les meilleures conditions de sécurité. Nous ne manquerons pas de vous donner plus d'informations à ce sujet très prochainement.

Notre profession est un maillon essentiel de l'économie. Pour qu'elle survive à cette période de grandes restrictions, votre engagement et votre prise de conscience des enjeux sont un gage de pérennité. Reste que sans la présence et la collaboration de la clientèle, tous nos espoirs en l'avenir resteront vains. Nous vous encourageons donc à lui transmettre un message positif et à insister auprès d'elle pour qu'elle adopte dans toutes les situations un comportement responsable et coopérant.

En vous souhaitant beaucoup de succès dans la suite ou la reprise de vos activités, nous vous adressons, chers collègues, nos meilleures salutations.



Muriel Hauser
Présidente | Präsidentin

Ch. des Primevères 15
CP/PF 326
1701 Fribourg
Tél. 026 424 65 29
www.gastrofribourg.ch